

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

OCTOBRE 1900

No. 10

SAINT-IGNACE DU CAP SAINT-IGNACE

La paroisse de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace est formée de la seigneurie Vincelotte, concédée par Jean Talon à Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amiot, le trois novembre 1672, et par le gouverneur de Frontenac à Joseph Amiot, sieur de Vincelotte, le 1er février 1693 ; du fief Gamache ou Gagné, concédé par l'intendant Talon à Gamache et Belleavance, le 3 novembre 1672 ; du fief Sainte-Claire, concédé par de Frontenac à René Lepage, le 17 mars 1693, du fief Lafrenaye et du fief Fournier.

Il y a près du fleuve Saint-Laurent, au centre de la paroisse, un petit cap, formant presque île, qui porte le nom de Cap Saint-Ignace. Ce nom lui fut-il donné par un missionnaire jésuite ? La chose est possible, quoique la liste des missionnaires et curés de Saint-Ignace du Cap Saint-Ignace ne mentionne le nom d'aucun jésuite. Quoi qu'il en soit, du cap, ce nom ne tarda pas à s'étendre aux établissements qui se formèrent dans les environs, et le 30 octobre 1678, lorsque Mgr de Laval érigea la paroisse, il lui donna une sanction officielle.

Dans son rapport au roi, en 1683, Mgr de Laval écrit : " Le Cap Saint-Ignace (seigneurie de Vincelotte) contient une lieue ; il y a douze familles et 47 âmes. Dans la seigneurie de Gamache et de Belleavance, qui n'ont ensemble qu'une demie-lieue, il y a quatre familles et vingt-trois âmes."